

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 1

Artikel: Maurice Glayre et les Francs-Maçons vaudois de 1810 à 1814
Autor: Mottaz, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MAURICE GLAYRE ET LES FRANCS-MAÇONS VAUDOIS DE 1810 A 1814.¹

Maurice Glayre, membre du Directoire helvétique, fut toujours un adepte fervent de la franc-maçonnerie. Ses papiers renferment à ce sujet quelques documents qui présentent un certain intérêt pour l'histoire de cette société secrète dans le canton de Vaud pendant la période, importante pour elle, qui s'étend de 1810 à 1814.

Glayre trouva la franc-maçonnerie établie en Pologne où, comme on sait, il passa un quart de siècle comme secrétaire et conseiller intime de Stanislas-Auguste Poniatowski, le dernier roi de ce pays.

Les francs-maçons polonais ne possédaient pas de solide organisation.

« Les loges polonaises avaient reçu leurs constitutions de l'étranger, disait Glayre lui-même. Nul intérêt commun ne les unissait ; isolées, inconnues les unes aux autres, les désordres se multipliaient et les travaux sans régulateurs languissaient sous le despotisme des abus. Plusieurs maîtres de loges se réunirent ; j'étais dans ce nombre ; on exposa le mal et on demandait le remède. Je proposai l'établissement d'un Grand Orient polonais dont l'autorité prochaine et immédiate, établirait la réforme et régulariserait les loges. Mon avis fut adopté et je fus l'un des fondateurs du Corps souverain maçonnique de Pologne. Le Grand Orient de France

¹ Communication présentée le 28 janvier 1925 à la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.



MAURICE GLAYRE

(1743 - 1819.)

Conseiller intime du roi de Pologne. Chevalier de Saint Stanislas.

Membre du Directoire helvétique.

ne tarda pas à lui accorder son amitié et sa correspondance². »

Rentré dans son pays en 1787, Maurice Glayre y trouva la franc-maçonnerie en pleine désorganisation. Des loges assez nombreuses et actives y avaient cependant existé et formé un groupement fédératif sous le titre de Grand Orient helvétique romand. Quelques idées ou opinions indépendantes pouvaient se manifester dans ces associations ; le gouvernement de Berne, toujours défiant, se décida par conséquent, en 1786, à supprimer les Loges dans toute l'étendue de sa domination.

² Discours du T.: S.: et T.: P.: Gr.: Maître Maurice Glayre à l'ouverture de l'Assemblée du Gr.: O.: H.: R.: le 1^{er} jour du 1^{er} mois de l'An de la V.: L.: 5811. — De l'Imprimerie de Gr.: O.: H.: R.: On lira avec intérêt la lettre suivante adressée à Glayre par la Loge de Varsovie le 13 juillet 1787, quelques mois après son retour en Suisse, et alors que le bruit de son futur mariage était déjà arrivé en Pologne.

T. C. et T. R. F. — C'est dans une de nos assemblées plus particulièrement consacrée à la réunion des esprits, à l'amitié, à la cordialité que vos frères bien reconnaissants, bien attachés à leur ex-vénérable, ont porté leur pensée vers les contrées heureuses que vous habitez, vers le pays, asile des mœurs, de la franchise et du bonheur. Là nous avons vu notre C. et R. F. aimé honoré par ses compatriotes comme il l'était parmi nous et, en jouissant de ce spectacle attendrissant pour nos cœurs, nous y avons joint tout à la fois nos regrets et nos hommages ; oui, nos regrets, R. F. Eh ! comment penser sans douleur que l'attrait de la Patrie, cet attrait invisible et si naturel à l'homme de toutes les nations, mais bien plus puissant encore chez le citoyen du pays le plus fortuné de la terre, comment, dis-je, penser sans peine que ce sentiment va vous occuper tout entier et vous enlever sans doute à vos frères, à vos anciens amis !

...Déjà nous apprenons votre projet d'attacher une compagne aimable à votre sort et tout en faisant des vœux pour votre bonheur, nous nous affligeons de ce projet qui peut-être nous privera à jamais de votre présence. Cependant, nous portons votre santé avec attendrissement et respect, nous répétons en chœur vos louanges, nous élevons nos voix en commun vers le G. A. de l'U. et nous le supplions de répandre ses bénédictions sur vous et sur votre famille.

Recevez avec amitié, T. C. et T. R. Fr., les expressions de notre tendre attachement, de notre reconnaissance et de tous les sentiments inaltérables avec lesquels nous sommes très fraternellement vos bien affectionnés serviteurs et frères de la S. et P. du Bouclier du Nord. (Suivent 23 signatures.)

Le Directoire helvétique romand « suspendit son activité et se hâta d'en informer les divers Corps Souverains Maçonniques de l'Europe avec lesquels il soutenait des relations en les prévenant toutefois qu'il reprendrait ses travaux « sitôt que les circonstances pourroient le permettre ³ ».

La suppression des Loges ne fut guère, en fait, qu'une sérieuse invitation à un silence aussi absolu que possible, car elles renfermaient au nombre de leurs affiliés d'assez nombreux membres du patriciat bernois et de la noblesse vaudoise. La franc-maçonnerie continua donc à subsister tout en s'affaiblissant de plus en plus. A la fin du régime bernois, les francs-maçons continuaient à avoir des relations entre eux, relations d'autant plus fraternelles, sans doute, que l'Ordre n'existait plus officiellement. Maurice Glayre semble avoir pris, dès son retour en Suisse, une part importante à cette activité plus ou moins occulte, et je vois, dans une lettre particulière, qui lui était adressée en 1790 qu'on le considérait volontiers comme un « oracle » dans les milieux maçonniques.

La situation se modifia à partir de 1798. « La révolution plaça le pouvoir entre les mains des Représentants du peuple et les Maçons ne tardèrent pas à se rassembler ; ils formèrent cinq ou six loges dont le petit nombre reçut des Constitutions étrangères ; les autres se constituèrent elles-mêmes et s'organisèrent arbitrairement ⁴.

Il en résulta une absence totale de coordination et d'unité entre les loges du canton et leurs travaux. « Si la Maçonnerie bien dirigée pouvait faire beaucoup de bien dans notre

³ Sous les auspices du Ser.: Gr.: Maître Nat.: Maurice Glayre, l'Atelier des Gr.: Officiers, chargé des pouvoirs du G.: Or.: Nat.: Helvétique R.: à tous nos chers et bien-aimés Frères ! 1811.

⁴ Ouvrage cité ci-dessus.

patrie, disait Glayre, en 1812, la Maçonnerie irrégulière, abandonnée à tous les caprices des passions et des abus fût devenue l'école de l'anarchie. »

Quelques personnes dévouées se préoccupèrent de cette situation et résolurent de rechercher les voies et moyens pour arriver à reconstituer le Grand Orient helvétique romand qui avait dû abandonner son activité en 1786. Une assemblée fut convoquée. Elle eut lieu à Lausanne le 23 septembre 1810 sous la présidence du citoyen Liausun, « assisté pour lumière d'Orient des F. : J.-S. Bergier et L. Molles ». La discussion, qui paraît avoir été très longue, aboutit à plusieurs conclusions. La plus importante au point de vue des faits est contenue dans la déclaration suivante que l'on trouve dans le compte rendu imprimée de cette séance.

« Tous unanimement pénétrés de la plus vive douleur de voir que l'ordre Royal des F. : M. :., autrefois si florissant dans notre patrie y est tombé successivement : que de tous côtés l'édifice s'écroule, tant dans les lieux fraternels que dans sa coordination, ses moyens et ses connaissances, et qu'il est de votre devoir de ne rien négliger pour les ramener à son lustre primitif en récupérant les connaissances qui, naguères, y furent promulguées. »

Le président déposa un projet pour la formation d'un nouveau Grand Orient dont l'organisation paraît extrêmement compliquée pour un profane et d'un intérêt insuffisant pour qu'il soit utile de l'indiquer ici. Une nouvelle assemblée que l'on désirait aussi nombreuse que possible fut convoquée à l'effet de discuter ce plan et d'organiser ainsi la franc-maçonnerie vaudoise.

« Pour tout homme raisonnable qui a le moindre zèle pour l'Art Royal et qui n'est pas Maçon uniquement de nom, disait la circulaire de convocation, ce doit être un pressant motif d'intérêt et un devoir essentiel, que de coopérer, autant

qu'il lui sera possible, à la gloire de l'ordre, et de faire tous les sacrifices qui sont en son pouvoir pour se réunir à nous. »

Le congrès devait se réunir à Lausanne le 15 octobre et les participants devaient s'annoncer au F. : Réal, « capitaine au service de France, logé à la descente de St-François, second étage du N° 3 et 4 ». Ils étaient, en outre, invités à prendre leurs dispositions afin de pouvoir séjourner à Lausanne pendant plusieurs jours si la nature et l'importance des décisions l'exigeaient.

Les discussions firent connaître le manque d'activité des loges vaudoises et les abus qui s'y étaient introduits. Sans liens entre elles et trop éloignées du pouvoir dont elles dépendaient, elles étaient incapables de travailler utilement.

« On jugea qu'il fallait attaquer le mal dans son principe ; il fut résolu d'établir dans le canton un Corps souverain qui régulariserait les Loges et surveillerait leurs travaux.

» Deux espèces de régimes furent proposés : le régime directorial et le régime représentatif. Le second, parfaitement en harmonie avec la constitution politique... parut mériter la préférence. En conséquence, le Grand Orient National Helvétique Romand fut décrété d'un consentement unanime... Le pouvoir législatif fut déposé entre les mains des Députés du souverain Chapitre et des Loges, et le pouvoir exécutif au corps des Officiers de cette assemblée sous la présidence d'un Grand Maître, auquel fut encore attribuée la représentation extérieure de l'Ordre. » Ce pouvoir exécutif était connu sous ce régime nouveau sous le titre de Grand Atelier.

L'assemblée qui avait pris ces décisions était formée de représentants de l'ancien Directoire helvétique romand dissout dès 1786, du « Souverain Chapitre Amitié et Persévérance » à Lausanne, et des « Justes et parfaites Loges : 1° La Réunion de Bex ; 2° La Constante ; 3° La Silencieuse, tou-

tes deux à l'O.: de Vevey ; 4° La Réunion des Cultivateurs aux Bosquets de Clarens, O.: de Montreux ; 5° L'Amitié et Persévérance ; 6° L'Espérance, toutes deux O.: de Lausanne ; 7° Les Amis Réunis, O.: de Morges. »

Le premier Grand Atelier porta, dès le 16 octobre à la connaissance des Loges et de leurs membres les changements survenus ; annonçant qu'il allait renouveler les traités et alliances qui avaient existé autrefois entre le Grand Orient Helvétique Romand et les Grands Orient étrangers. Ces alliances étaient entre autres les suivantes :

1. Avec l'Angleterre, l'acte du 2 février 1739, sous le ministère du Grand Maître Mylord Montaigu, acte renouvelé en 1789.

2. En France, l'alliance avec le Convent national des Gaulles rassemblée à Lyon en 1778 ; avec les Directoires de Lyon, de Strasbourg et de Bordeaux en 1779 ; avec le Convent général rassemblée à Paris en 1785 sous les auspices des Philalettes et avec le Grand Orient de France par traité d'Alliance et de fraternité signé le 16 juillet 1785.

3. Avec l'Allemagne, par convention avec le Convent général de 1782 à Wilhelmsbad sous la présidence du prince Frédéric de Brunswick.

4. Avec l'Italie, par traité d'alliance avec le congrès général de ce pays, signé le 2 avril 1792, sous la présidence du grand bailli de Loraz, chevalier de Malte.

5. Avec la Suisse allemande par convention avec le Convent national de Zurich en 1778, sous la présidence de l'illustre Lavater.

6. Avec Genève par traité d'Alliance avec le Grand Orient de Genève, signé le 29 mars 1780.

Maurice Glayre fut aussitôt élevé au grade suprême de « Très Sublime et Très Puissant Grand Maître du Grand Orient National Helvétique Romand ».

Le grand maître était le « Président né du Gr.: O.:, de tous les Départements et Ateliers formés pour la préparation et l'expédition des affaires, ...le Chef de tous les Mac.: ressortissants du Gr.: O.:. Ils lui doivent le respect et les égards dûs à son éminente qualité et obéissance à tout ce qui ne sera pas contraire aux lois de l'Ordre et de la Patrie. Sa personne est sacrée et quiconque manquera à ce respect sera jugé au criminel Maçonnique d'après les conclusions du Gr.: Orateur ». Ses pouvoirs étaient extrêmement étendus.

Les autres dignitaires étaient :

1. Le Grand Député Maître qui remplaçait le Grand Maître en cas d'absence, l'assistait et le secondait.

2. Les Grands Surveillants qui exerçaient la police pendant les séances avec des pouvoirs spéciaux étendus.

3. Le Grand Chancelier avait la direction du Secrétariat, avec l'aide d'un secrétaire.

4. Le Grand Orateur, membre de toutes les Commissions, gardien et défenseur des lois de l'Ordre ; avocat de la partie publique dans toutes les affaires judiciaires et dont les conclusions « doivent être de rigueur ». Il introduit les discussions, prononce les discours d'apparat, etc.

5. Le Grand Trésorier administrait les finances et en rendait compte.

6. Le Grand Architecte vérificateur était chargé du contrôle de tous les comptes.

7. Le Grand Juge recevait en conciliation tous les différends qui s'élevaient entre Corps maçonniques ou entre Frè-

res. Si la conciliation échouait, il présidait la cour de justice.

8. Le Grand Aumônier était le dépositaire de tous les fonds destinés à soulager les indigents et présidait à leur distribution. Il rendait compte de son administration.

9. Le Grand Garde des Sceaux était le dépositaire des sceaux et timbres qu'il apposait suivant des règles bien déterminées.

10. Le Grand Garde des Archives.

11. Le Grand Maître des Cérémonies veillait aux questions de préséance et organisait les solennités.

12. Le Grand Stuart avait l'intendance du matériel des divers ateliers, sur les meubles, bijoux, etc., dont il était responsable. Avant chaque assemblée, il disposait chaque chose pour les travaux du jour.

13. Le Grand Porte Glaive « marche devant le Grand Maître et porte sur un coussin bleu de ciel, garni de galons et de franges en or, le Glaive, symbole d'autorité et de puissance ».

Maurice Glayre avait beaucoup hésité avant d'accepter la charge de Grand Maître. L'état des loges dans le pays lui faisait éprouver « une grande répugnance à laisser, disait-il l'année suivante, à laisser placer son nom sur des ruines, et consentir à assister à l'agonie d'une association qui lui était chère et que les abus allaient plonger dans un sommeil léthargique, dont la durée dépasseroit peut-être le temps probable de sa propre existence ».

On lui fit remarquer que sa présence à la tête de l'Ordre était précisément la condition nécessaire pour que celui-ci redevint florissant et que tous ses membres fussent animés d'un nouveau zèle.

Dès le moment de son acceptation, Glayre montra le dévouement le plus remarquable pour rendre à la franc-maçonnerie vaudoise toute son activité et son importance. Il réussit, du reste, à communiquer à un grand nombre sa confiance dans l'avenir. Les périodes de décadence « sont le propre de toutes les institutions humaines, disait-il dans un discours ; le génie les élève ; l'inconstance et les abus les détruisent. Mais celles de ces institutions qui reposent sur les bases éternelles de la morale et de la vertu sortent tôt ou tard triomphantes des décombres sous lesquels elles semblaient ensevelies. Telle est la vraie Maçonnerie ».

Les membres du Grand Atelier eurent aussitôt l'ambition de donner à l'Ordre des locaux convenables et même spacieux. Le Grand Député Maître, ou, comme on le désignait aussi, le Député du Grand Maître. J.-Sam. Bergier, le Grand Garde des Sceaux, Meyn, ancien seigneur de Vennes, et le Grand Maître des Cérémonies, Porta, furent plus spécialement chargés de présider à cette entreprise. Une souscription ouverte dans les différentes loges du canton, permit à elle seule de payer la presque totalité des travaux dont prix ne dépassa guère la somme de 5000 fr. de l'époque. Celles de Lausanne (Espérance, Cordialité) ne se bornèrent pas à contribuer pour la plus grande part à ce résultat favorable, elles firent don au Grand Orient de leurs propriétés particulières et offrirent la plupart des objets qui devaient servir à orner le nouveau local ⁵.

Celui-ci put être inauguré, déjà, le 30 août 1811 dans une cérémonie solennelle présidée par Maurice Glayre qui, selon les traditions, plaça l'ordre sous l'ombre protectrice du grand roi qui avait fait construire le temple de Jérusalem. « Par ses soins, dit-il, les adorateurs du vrai Dieu purent se

⁵ Probablement à la Madeleine, maison Fiaux.

réunir pour lui offrir en commun leurs vœux et leurs hommages. A l'exemple de Salomon, vous avez voulu que les disciples de l'Art Royal pussent être rassemblés dans une enceinte commune à l'Orient de Lausanne pour y célébrer les augustes mystères sous les auspices du Grand Architecte de l'Univers. »

Maurice Glayre estimait utile que le Temple, soit le local des séances, fût convenablement décoré. « Sans doute, la Franc-Maçonnerie n'a pas besoin de prestige de l'art pour obtenir les hommages de ses disciples, disait-il... Mais... négligera-t-on de l'entourer de quelque pompe ? de décorer ses autels et de donner à ses cérémonies la dignité qui les annoblit ? Non, il est décent, il est convenable que la Majesté du lieu réponde à l'importance des vérités qu'on y enseigne et que l'esprit et les yeux soient frappés d'une double vénération. D'un tel accord seulement peuvent naître l'enthousiasme qui inspire les grands dévouements, et le zèle de la persuasion, sans lequel toutes les institutions humaines languissent. »

Après avoir remercié ses auditeurs du travail accompli, il parla des particularités du Temple, de leur signification et enfin des principes de l'Ordre.

« Considérez les décorations qui vous environnent et contemplez la majesté des objets que ces murs vous présentent. Ces cieux étendus sur nos têtes et qui vous retracent les plus grands ouvrages de la Création ; le soleil, l'œil de la nature qui la ranime et la vivifie ; cet astre des nuits qui suspend les mers au-dessus de leur niveau et leur imprime le mouvement salulaire qui les garantit de la corruption ; toutes ces merveilles étonnent l'âme et la remplissent d'un saint recueillement. C'est dans leur contemplation et dans les hautes pensées qu'elle fait naître que la morale Maçonnique trouve sa base et ses motifs ; c'est au Puissant Auteur de toutes ces

choses que vous promettez d'être justes, bienfaisants, Maçons fidèles et zélés ; c'est son nom que vous invoquez dans vos engagements ; c'est sous ses auspices que vous vous livrez à vos travaux.

« Si, de l'examen du matériel de l'édifice, vous passez à celui de sa destination, vous trouverez de nouveaux sujets de vous applaudir des sacrifices qu'il vous a coûté. Le mérite des monuments se mesure sur le degré de leur utilité. Ce qui ne fait qu'étonner l'imagination et flatter l'orgueil n'obtient point le suffrage de la raison. Ces arcs de triomphe, ces obélisques, ces statues, tous ces vains chefs-d'œuvre des arts, ne contribuent en rien au bonheur des hommes, ne sont aux yeux du sage que la triste preuve de l'oppression des peuples et de la folie des conquérants. Il n'en est pas de même des Temples consacrés à la Franc-Maçonnerie ; elle a un but qui les légitime ; et les emblèmes qui les décorent, rappelant de grandes pensées et de hautes leçons, la raison les approuve, et la sagesse même leur applaudit. Car ne vous y trompez pas ; les cérémonies qui se célèbrent dans cette enceinte ; ces initiations ; cette chaîne mystérieuse qui lie entre eux les différents grades ; ces symboles qui voilent d'importantes vérités, ne sont pas la matière d'un vain spectacle, destiné seulement à exciter la curiosité et à la conduire de degré en degré à des résultats insignifiants ; ce sont des moyens de parvenir à la plus noble de toutes les fins, *le perfectionnement de l'homme*. Qu'elle est consolante, cette doctrine qui enseigne que l'espèce humaine tend, par une marche lente, mais nécessaire, au développement complet de toutes ses facultés intellectuelles et morales et qu'un jour viendra où les hommes seront bons et vertueux parce qu'ils seront éclairés ! Jours heureux où on ne se souviendra plus des crimes de l'ambition et où il n'y aura plus ni tyrans ni victimes. Cette doctrine sublime a fait partie des mystères de

la très haute antiquité, et la Maçonnerie qui leur a succédé l'a soigneusement recueillie. Perfectionner l'homme, le rendre heureux et sage en l'éclairant, est le grand œuvre dont ses adeptes s'occupent sans relâche ; c'est le but des travaux des Maçons... Puissions-nous voir, de cette enceinte, l'aurore de ces heureux jours ! En attendant, élevons nos vœux à l'auteur de tout bien et disons avec Salomon : « O ! Eternel, que tes yeux soient ouverts sur cette maison, qui est le lieu dont tu as dit : mon nom est là ».

C'est dans ces sentiments certainement très beaux et noblement exprimés que Maurice Glayre procéda selon les rites à la consécration du temple du Grand Orient Helvétique Romand de Lausanne.

Les loges vaudoises continuèrent leurs travaux avec plus ou moins de succès pendant les années suivantes, et le Grand Atelier s'efforça de donner à toutes le désir d'un travail sérieux.

La Franc-Maçonnerie subissait, en effet, l'influence des événements politiques. La Révolution française avait détourné beaucoup de maçons des anciens principes de l'Ordre. Ils s'étaient laissé entraîner dans le mouvement politique et beaucoup de loges avaient subi cette influence.

Avant la Révolution, la Franc-Maçonnerie se composait de représentants de la haute bourgeoisie, de la noblesse et souvent, dans les monarchies, des hauts dignitaires et des parents du monarque. Les événements politiques transformèrent tellement les idées et le caractère de l'association que des monarques comme les rois d'Espagne et de Sardaigne crurent devoir la proscrire de leurs Etats. A Lausanne aussi, Maurice Glayre avait le sentiment et même la certitude que ses idées et ses exhortations n'étaient plus appréciées favorablement par tous les membres de l'Ordre.

Les grands événements de l'époque, la débâcle du premier empire après la bataille de Leipzig et les inquiétudes qui en étaient résultées dans bien des pays, influèrent sur la vie maçonnique. A Lausanne même, le Grand Atelier suspendit ses travaux pendant quelques mois à cette époque mouvementée et très critique pour l'avenir du canton de Vaud par suite du passage des Alliés et des efforts de Berne pour reprendre ses droits sur notre pays.

Le 28 juin 1814 enfin, une Assemblée du Grand Orient put avoir lieu et Maurice Glayre fit, dans son discours d'ouverture, et au point de vue maçonnique, une allusion aux événements généraux qui peut, cent dix-huit ans plus tard, présenter quelque intérêt.

« La guerre et ses fléaux ont cessé, disait-il ; les peuples ont expié leurs crimes ; le ciel est réconcilié avec la terre.

» Une époque aussi intéressante passera-t-elle sans laisser de trace dans cette assemblée des adorateurs du Grand Architecte de l'Univers ? Les Maçons se borneront-ils à jouir des avantages que doit leur procurer cette paix si désirée ?... Le Grand Régulateur de la destinée des hommes sera-t-il méconnu et oublié ? Sa puissance et sa bonté ne trouveront-elles dans nos cœurs ni admiration, ni reconnaissance et, tandis qu'un concert de louanges et d'actions de Grâces s'élève de toutes les chaires Evangéliques, la chaire des Maçons restera-t-elle muette devant ce grand événement ? Non ; je serai l'organe des sentiments qui vous animent, et je proclamerai la pensée de vos cœurs... Je dirai pour vous et avec vous : « Gloire soit à Dieu dans les lieux très hauts ! Paix sur la terre, bonne volonté envers les hommes ».

» Que ces paroles percent les voûtes de ce Temple, et qu'elles montent vers le ciel accompagnées de nos plus vifs applaudissements...

» Tout est miraculeux, tout est céleste dans cette fin des agitations qui, depuis vingt ans, désolent le monde. Combien de fois les calculs humains ont-ils été trompés ? Combien de fois les résultats des victoires et des défaites ont-ils déjoué la prudence des sages de la terre ? L'excès du mal a produit le bien...

» Descendons à des considérations qui nous sont particulières. D'autres peuples jouiront comme nous du retour de la paix. Mais par quelles épreuves, Bon Dieu, ont-ils dû passer, et à quel prix l'ont-ils obtenue ? Ils ont bu jusqu'à la lie dans la coupe de l'adversité. Leurs villes ont été détruites ; leurs champs ont été ravagés ; leurs femmes et leurs enfants ont péri sous leurs toits embrasés ; eux-mêmes, blessés et mutilés ont rougi de leur sang leur terre natale... Et nous ! quelle a été notre part des maux qui ont expié les crimes de la terre ? Nos maisons sont debout ; nos moissons ont été respectées ; nos familles en consomment les produits dans la joie et dans la sécurité ; nos marchés n'ont pas cessé un instant d'être abondamment pourvus des denrées qui nous nourrissent ; nos alarmes d'un moment se sont dissipées ; il n'en est resté que l'étonnement de notre bonheur... Et quels étaient nos droits pour être ainsi séparés de la masse souffrante et punie ? Nos vertus publiques et domestiques ! Qui d'entre nous oserait prononcer ce blasphème ?... Nous dirons plutôt : « Une miséricorde ineffable nous a épargnés. Comme le conducteur électrique, elle a détourné le coup qui devait nous foudroyer... »

» Peut-être quelqu'un trouverait-il les pensées que je viens de vous présenter, déplacées dans la bouche du Chef des Maçons ; on l'accusera d'empiéter sur les droits d'un autre ministère. Ce reproche ne me sera pas adressé par ceux d'entre vous à qui le sens et l'origine de nos mystères a été dévoilé... »

La considération et le respect qui avaient entouré Maurice Glayre depuis longtemps dans l'Ordre de la Franc-Maçonnerie étaient encore très grands en réalité. Les maçons comprenaient de plus en plus combien leur association bénéficiait de sa transformation et ils savaient tous que leur Grand Maître en avait été l'acteur principal. Si tous ne partageaient pas ses tendances, tous, en revanche, avaient le sentiment que la confiance dont il était entouré dans le pays, les services qu'il avait rendus à sa patrie dans des circonstances diverses et essentielles, faisaient de lui un Grand Maître capable de faire mériter à la Franc-Maçonnerie la considération d'un nombre de plus en plus grand de citoyens. Il fut ainsi l'objet d'une manifestation de confiance qui dépassa de beaucoup ce qu'il aurait pu supposer.

Les membres du Grand Atelier n'étant pas rééligibles, le Grand Orient fut réuni le 15 mars 1813 pour en choisir de nouveaux. On vit alors l'assemblée se lever par un mouvement unanime et spontané et proclamer Maurice Glayre Grand Maître à vie ⁶. Elle arrêta en conséquence à l'unanimité qu'elle suspendait l'effet de toute loi antérieure qui s'opposerait à l'élection à vie qu'elle venait de proclamer.

Elle fit même davantage.

« Elle arrêta de plus, dit le procès-verbal, et toujours avec le même enthousiasme que la fête de St-Maurice (22^{me} jour du 7^{me} mois) sera désormais et à perpétuité célébrée comme fête d'obligation par toutes les LL.:. du Gr.:. O.:. en l'honneur de Maurice Glayre restaurateur de la Maçonnerie Vaudoise.

» Dans cette circonstance à jamais mémorable pour les Maçons de ce Canton et pour tous ceux qui savent trouver

⁶ *Les Franc-maçons vaudois reconnaissans à Maurice Glayre. Extrait de la séance du Grand Orient nat.:. helvet.:. Rom.:. du 15^e jour du 1^{er} mois 5813, suivi de l'arrêté du Grand Atelier du 24^e jour du 3^e mois de la même année.*

le mérite et la vertu, les FF.: cédant aux sentiments dont leur cœur est rempli, ont fait éclater de la manière la plus énergique tout ce qu'ils éprouvent pour ce sublime Grand Maître et les applaudissements les plus vifs ont couronné ces Décrets.

» Une députation composée d'un représentant de chaque Corps se transportera chez le T.: S.: et T.: P.: Grand Maître Maurice Glayre pour le prier d'accueillir les Décrets qui viennent d'être rendus, comme un témoignage du dévouement, de l'amour et du respect que lui portent tous les Maçons Vaudois. »

Il est assurément très curieux de voir une association telle que la Franc-Maçonnerie décréter la sainteté d'un personnage encore vivant et instituer en son honneur des cérémonies obligatoires. Il est peut être intéressant aussi, par conséquent, de voir comment on devait procéder à cette solennité. Le Grand Atelier prit, à ce sujet, le 23 mai suivant, une décision dont je citerai les articles essentiels :

1. Le fête de St-Maurice étant obligatoire à tous les Frères, Membres des Loges régulières de notre régime, aucun ne pourra se dispenser d'y assister que pour cause de maladie ou d'absence.

2. Les membres de Loges seront convoqués au moins huit jours d'avance, les cartes de convocation devront indiquer le sujet de la réunion.

3. Le Vénérable ou celui qui présidera, après avoir ouvert les travaux, annoncera le but intéressant de l'assemblée qui, à moins d'urgence, n'en devra point avoir d'autres.

4. L'Orateur devra d'office prononcer un discours pour l'édification des FF.: ; il s'attachera à y prouver l'utilité et la beauté de notre Ordre Auguste ; il développera les vertus

sublimes dont ses véritables Disciples s'honorent et leur présentera pour modèle St-Maurice dont nous célébrons la fête...

5. Les FF.:. parvenus au grade de Maître, et qui croiront en avoir la faculté sont invités à lire une pièce d'architecture de leur composition ce qui, en donnant de la solennité à ce jour, aura surtout l'avantage d'instruire et de donner de l'émulation aux FF.:. et ne pourra, sous ce rapport d'utilité, manquer d'être des plus agréables au Grand Maître.

6. Cette fête se terminera par un banquet frugal où la gaieté la plus décente et l'amitié la plus fraternelle attesteront que nous cherchons à imiter les principes de celui dont nous voulons éterniser la mémoire...

8. Tout ce qui n'est pas exprimé dans le présent Arrêté... est laissé à la sagesse des Officiers qui dirigent les travaux de chaque L.:. et le Grand Atelier verra avec plaisir qu'il lui soit adressé une copie des principaux discours qui auront été prononcés...

La fête de St-Maurice ne fut célébrée par les Loges Vauchoises qu'une seule fois, en 1813. Maurice Glayre proposa lui-même, dans un remarquable discours prononcé au cours de la séance du Grand Orient, du 25 juin 1814, la suppression de cette cérémonie et des décrets du 15 mars et du 24 mai 1813, qui l'avaient ordonnée.

Voici, pour terminer ce travail déjà trop long, comment il motiva sa proposition :

« ...Vous m'avez nommé Grand Maître à vie. Quoique le déclin de mes ans ⁷ et les atteintes fréquentes d'un mal qui ne connaît point de remède, me rendissent le repos nécessaire et que j'eusse pris la ferme résolution de m'éloigner des soins de la vie civile et maçonnique, ma reconnaissance pour la valeur insigne que vous m'accordiez et surtout pour

⁷ Glayre était âgé de 71 ans, on sait qu'il mourut en 1819.

les sentiments qui la motivèrent, me décida à ne pas la refuser. Je ne devois pas me dissimuler que vous aviez fait assez, et trop peut-être, pour me témoigner votre confiance et votre estime ; mais vous n'en jugeâtes pas ainsi et, dans la chaleur du mouvement qui vous entraînait, vous décrétâtes que le 22 septembre, jour de la fête du Saint dont je porte le nom seroit désormais et à perpétuité célébrées en mon honneur dans toutes les Loges de la dépendance du Gr.:. O.:. Helvétique Romand.

» J'ai senti vivement tout ce qu'avoit pour moi d'honorable cette partie de votre Décret ; mais... je ne puis lui donner mon assentiment intime. Il y avoit quelque chose d'exagéré dans ce témoignage de vos bontés qui en troubloit la jouissance. Je devois penser que votre raison ne tarderoit pas à condamner l'ouvrage de votre cœur. Cependant, je vous eusse paru ingrat si, dès lors, j'avais repoussé l'honneur que vous vouliez me faire ; mon refus eût été la censure de votre bienfait et, dans ce premier moment, je ne devois être occupé que de ma reconnoissance ; mais aujourd'hui que les Loges se sont empressées d'obéir à vos ordres et que, le 22 septembre dernier, j'ai reçu de leur part les témoignages les plus flatteurs de leur estime, il est tems de reporter nos regards en arrière et d'examiner de sens froid votre Décret.

» ...J'observe d'abord qu'en supposant que les services que j'ai rendus à la Maçonnerie eussent pu mériter de votre part quelques témoignages extraordinaires de votre bienveillance, il eût été bien suffisant d'en occuper un moment la génération présente sans y intéresser les générations futures ; mais je dois ajouter que ces services que vous payez avec tant de générosité ne me sont pas tellement propres que leur mérite et votre reconnoissance ne doivent être partagés entre plusieurs de nos Frères qui ont été mes coopérateurs et dont le zèle et les travaux ont égalé les miens. Le Décret que vous

avez porté en ma faveur blesse donc les droits d'un tiers et il est de l'intérêt de votre justice de le rapporter.

» ...Il est encore une autre raison... qui me fait désirer le rapport de ce Décret.

» Nous sommes dans une époque où les esprits ont été fortement allarmés sur des intérêts qui leur sont chers. Dans de telles circonstances, on voit des ennemis partout où on peut supposer, n'importe à quel titre, des vœux contraires au vœu général. Le soupçon plane sur quiconque lui donne la plus légère prise, sans qu'on lui tienne compte des garanties qu'il peut avoir donné de la rectitude et de la loyauté de ses principes. Je n'ai pas été épargné par la calomnie ; ses poisons ont circulé dans la société et, sans doute, ils ont pénétré dans quelque une de nos Loges. Quel qu'injuste que soit l'inculpation, elle influera sur les dispositions dans lesquelles de nouvelles fêtes de St-Maurice seront célébrées⁸. Si quelques amis, témoins de mes travaux politiques, et dont l'estime repose sur une longue connaissance de mes principes élevaient leur voix en ma faveur, elles seront étouffées dans le tumulte des préventions, il y aura divergence dans les opinions et peut-être un germe de schisme dans les Loges. Il est donc également de l'intérêt de la Maçonnerie et du mien que votre sagesse rapporte le Décret en question. »

Le décret du 15 mars 1813 fut donc supprimé par l'assemblée, mais avec beaucoup d'hésitation et de délais.

Gladyre quitta en 1816 la charge de Grand Maître, dans laquelle il eut pour successeur le Dr Verdeil.

Les pages qui précèdent pourront peut-être faire mieux connaître une des personnalités les plus importantes et les moins connues de la période essentielle de notre histoire qui

⁸ Il m'est impossible de dire à quelles critiques ou calomnies, Gladyre faisait allusion dans son discours.

s'étend de 1798 à 1815. Ce n'est assurément là qu'un incident très accessoire de la vie et des actes de Maurice Glayre. La biographie de ce patriote n'a jamais été écrite encore ; tout ce qui peut jeter un peu de lumière sur cette personnalité a donc sa valeur et son intérêt pour l'histoire de notre petit pays.

Je suis, d'autre part, un simple profane — et pour cause — dans tout ce qui touche aux loges maçonniques vaudoises. Quelques membres de cette association réputée secrète, seront heureux, peut-être, de connaître mieux une période de son histoire qui semble avoir eu une certaine importance pour son avenir.

Eugène MOTTAZ.

UNE LETTRE DE JOMINI A PICTET DE ROCHEMONT (1822)

Dans le bel ouvrage qu'il consacre à la politique des alliés, vainqueurs de Napoléon, à l'égard de la Suisse, ouvrage dont le premier volume vient de paraître, M. William Martin consacre un chapitre, qui est un livre, à la violation de notre neutralité d'octobre à décembre 1813¹. Avec l'aide des pièces jusqu'ici inédites qu'il a trouvées aux Archives de Vienne, aujourd'hui largement ouvertes, et de celles que le Conseil fédéral a fait copier aux Archives de Saint-Petersbourg, il refait jour par jour avec un luxe de documents inconnus même à Oechsli, le meilleur historien de la Suisse pour le début du XIX^{me} siècle, l'histoire de ce qui s'est passé au quartier général des souverains en marche sur Paris. Le livre de M. Martin, où pour la première fois tant

¹ *La Suisse et l'Europe: 1813-1814*. Lausanne (Payot & Cie), 1931.